

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 5 février 2015

Délibération n° 2015 - 5/02/2015 - 10

*Structuration en champs de formation de l'offre de formation
en vue de l'accréditation*

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 février 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 23 pour, 1 contre :

la structuration en champs de formation avec l'identification des 6 champs de formation suivants :

- 1. Environnement, Terre, Aliments, Sciences biologiques**
- 2. Sciences et Techniques**
- 3. Santé, Sport, Psychologie**
- 4. Droit, Science politique, Economie**
- 5. Sciences humaines, Lettres, Langues**
- 6. Formations technologiques, Ingénierie, Management**

Dijon, le 6 février 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement